



## Peak Période : des moyens supplémentaires, une prime et le 13<sup>ème</sup> mois pour tous les salariés du groupe et la sous-traitance !

Nous sommes en pleine Peak Période qui est encore plus exceptionnelle compte-tenu de la situation sanitaire, le manque d'emplois, l'absence de reconnaissance et nous sommes tous concernés quelle que soit l'entreprise ou le métier exercé au sein du groupe La Poste. La preuve par ce témoignage : « *Nous souffrons à ce jour : d'un manque de reconnaissance total, d'une iniquité de traitement, d'une surcharge de mission, d'une démotivation importante, d'une injustice salariale...* ». Dans ce témoignage nous pouvons tous nous reconnaître, nous avons tous des raisons de nous mobiliser ! La CGT appelle l'ensemble des salariés du groupe à ne pas rester spectateur de la situation, mais à s'en emparer à partir de leurs attentes, préoccupations quotidiennes qu'elles et ils subissent au quotidien.

L'organisation du travail est incontournable dans la période pour bien faire son travail et ce, dans les meilleures conditions. Elle nécessite dans le contexte, **la prise de pauses quotidiennes supplémentaires et rémunérées, des horaires et une charge de travail à la baisse** qui permettent aux salariés de ne pas subir la situation, de se procurer des temps de récupération, de bien et mieux se restaurer...

L'organisation du travail est liée avant tout à la question de l'emploi. L'annonce de La Poste de recruter **9.000 emplois en CDD ou intérimaires est le résultat des mobilisations dans les services et la crainte d'un profond mécontentement** déjà bien ancré dans les entreprises. Mais cela ne suffit pas **La CGT propose que ces emplois se traduisent immédiatement par des recrutements sous CDI, et que les CDD, intérimaires, contrats prof... existants soient aussi immédiatement transformés en CDI.** Ils connaissent le travail, ils ont acquis l'expérience durant leurs missions. Cette proposition est aussi valable pour l'ensemble de nos filiales y compris sous-traitants qui sont à la même enseigne à l'exemple de Viapost Néolog, où l'on peut comptabiliser autant de CDI que d'intérimaires.

LA POSTE NOUS PLIE EN 4  
POUR FAIRE DU FRIC !



PEAK PÉRIODE

*CDI'sation de tous les  
contrats précaires !*

À FORCE DE NOUS PLIER,  
ILS NOUS METTENT EN BOULE !

REVENIR EN FRANCE  
PAR LES CONTRATS  
CDD ET INTÉRIMAIRES

Fapt  
cgt

Je me syndique !

Si les 9.000 recrutements peuvent paraître comme une bouffée d'oxygène, c'est oublier que nous avons subi autant de suppressions d'emplois de 2018 à 2019. C'est cette logique qui a créé les conditions de travail déplorables que nous connaissons depuis plusieurs années maintenant et qui s'aggravent de jour en jour.

LA POSTE NOUS PLIE EN 4  
POUR FAIRE DU FRIC !



## PEAK PÉRIODE

*La prime pour tous !*

A FORCE DE NOUS PLIER,  
ILS NOUS METTENT EN BOULE !



## Une prime Peak Période pour tous

Nous sommes dans une situation exceptionnelle qui a une forte tendance à devenir une réalité quotidienne par le manque d'emplois, de positions de travail au point où nous avons de plus en plus de mal à mesurer ce qu'il y a d'exceptionnel ! **La CGT propose l'attribution d'une prime Peak Période pour l'ensemble des salariés du groupe La Poste quelque soit l'entreprise ou le métier, mais aussi les salariés de la sous-traitance, les intérimaires et CDD quel que soit la durée de leur contrat de travail.**

### Peak Période : Les conséquences

Pour le **Réseau à La Poste**, c'est plus d'instances, d'usagers aux guichets des Bureaux de Poste pourtant déjà confronté à des fermetures, des réductions d'horaires d'accueil, c'est plus de risques d'incivilités, de transmission de la Covid...

Pour la **Distribution du courrier comme du colis**, c'est plus de produits à distribuer qui s'ajoutent au trafic déjà conséquent, aux évolutions du métier, aux normes et cadences infernales qui nous sont imposées, la 2<sup>ème</sup> présentation, la distribution des Imprimés Publicitaires avec des suppressions de positions de travail et d'emplois conséquents.

Pour les **Centres de tri** qu'il soit du courrier ou du colis, l'ensemble des personnels est mis à contribution.

Que l'on soit cadre, encadrant ou agent d'exécution, tous seront mis à contribution comme nous le sommes déjà d'ailleurs en temps normal, par exemple lors de surcroît de trafic et manque d'effectifs, nous sommes tous contraints à l'entraide très souvent au détriment de notre propre travail.

Pour les **CSRH**, c'est l'accumulation de dossiers à gérer auxquels s'ajoutent les 9.000 recrutements qui seront de nouveaux dossiers à traiter.

Pour le **personnel médical et social**, c'est aussi des tâches supplémentaires qui s'ajoutent aux difficultés à la mise en œuvre d'une réelle politique de prévention des risques, de sécurité, d'accompagnements, d'aide et de conseils pour les salariés.

Pour les **filiales**, c'est encore et toujours plus d'emplois précaires par le recours à l'intérim, à la sous-traitance en cascade comme chez Chronopost ou DPD, c'est la même chose dans les autres entreprises de sous-traitance. C'est l'augmentation de demandes de rupture conventionnelle de contrats de travail à Viapost Néolog... car les salariés n'en peuvent plus...

Cette réalité est vécue par tous, quel que soit la catégorie de salariés, cadres, maîtrise ou d'exécution. Tous sont livrés en pâture afin d'augmenter les profits et dividendes des actionnaires. C'est la stratégie déclinée au travers les objectifs définis par la Caisse de Dépôts et de Consignation !

La Peak Période, c'est plus de trafic, plus de travail pour tous avec de moins en moins de positions de travail et d'emplois pour déjà faire notre travail quotidien. La Peak Période, c'est plus de colis à traiter, plus d'instances, la 2<sup>ème</sup> présentation, plus de risques pour les services médicaux, plus de besoins pour les services sociaux... Du plus qui s'ajoute déjà au plus existant !

### Le 13<sup>ème</sup> mois pour tous les salariés du groupe et de la sous-traitance

La CGT propose le 13<sup>ème</sup> mois pour l'ensemble des salariés du groupe La Poste et au-delà pour l'ensemble des salariés de la sous-traitance et ce, quel que soit leur statut de travailleur : CDD, intérimaires, auto-entrepreneur...